

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 décembre 2012

N° 36

Date de la convocation :
26/11/2012

Nombre de Conseillers :
13

Présents :
11

Votants :
13

Le **six décembre deux mil douze** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

Etaient présents :

Mesdames : PIOT, ANGOULVENT, BENOIT, CABANILLAS, QUINET.

Messieurs : LECOQ, CHABRILLAT, COCHIN, SECQ, MAZUBERT

Etaient absents excusés :

Messieurs : MURET (pouvoir à M. CHABRILLAT), MASSY (pouvoir à Mme CABANILLAS)

Monsieur LECOQ a été élu secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande d'y ajouter un point supplémentaire. Il propose d'inscrire aux débats de ce soir :

- Nomination d'un agent recenseur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 15 octobre 2012.

1) Station d'épuration

21h00 arrivée de Monsieur COCHIN

Mardi 23 octobre 2012, Monsieur BRAYE, président de la CAMY, accompagné de messieurs MERY et GIRAUD, a présenté aux membres du Conseil Municipal de Jumeauville les éléments permettant de choisir l'option « le meilleur service au meilleur coût ».

Le projet existant est une station traditionnelle par traitement des boues, pour les 3 communes de Boinville, Goussonville et Jumeauville, sur un terrain acquis par le SIVOM sur la commune de Boinville.

Ce projet fait l'objet d'un blocage de la part de la commune de Guerville.

Compte tenu des contraintes européennes imposées en matière d'assainissement et pour anticiper une décision autoritaire du Préfet, un nouveau projet est envisagé.

Il consisterait en la conception de 2 stations type lagunage, 1 pour la commune de Jumeauville et 1 pour les 2 communes de Boinville et Goussonville.

La possibilité de l'option « lagunage » n'était pas possible pour une station commune en raison des contraintes de dimensionnement « équivalent habitants ».

Ce type d'installation n'est techniquement envisageable que pour des petites structures.

L'intérêt présenté par les représentants de la CAMY est essentiellement d'ordre budgétaire :

- le coût global de l'investissement serait de 5 à 10% inférieur
- la Région financerait 17% (plafonné), financement inexistant pour 1 seule station traditionnelle

- le reste à charge global sur investissement pour les communes pourrait être estimé à 400.000€ (pour 2 stations lagunage) contre 800.000€ (pour 1 station traditionnelle)
- les frais de fonctionnement annuels reconnus seraient de 18.000€ par station lagunage contre 50.000€/60.000€ pour une station traditionnelle.

La CAMY s'engage à traiter globalement les dossiers assainissement et ruissellement.

Un contrat de bassin devrait être instauré pour associer le maximum de communes (de vieilles recettes non abouties qui ressortent).

Un réseau de collecte des eaux de ruissellement serait réalisé dans la traversée de Jumeauville. Le terrain acquis par le SIVOM trouverait alors toute son utilité dans la rétention des eaux de ruissellement.

L'aboutissement de tous ces travaux serait la réhabilitation totale du ru de Senneville.

Après avoir étudié ces nouveaux éléments, les membres du conseil municipal ont majoritairement décidé de modifier l'orientation prise au cours de la réunion de conseil municipal du lundi 15 octobre 2012.

Lors de la réunion qui a eu lieu à la Sous-Préfecture, Monsieur Le Président de la CAMY et Monsieur le Maire de Jumeauville ont proposé la réalisation d'une station d'épuration dite par lagunage sur la commune de Jumeauville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour, 2 abstentions), **Exprime sa volonté** qu'une station d'épuration dite par lagunage soit créée sur la commune.

Par ailleurs, un courriel, rédigé par le Conseil, sera adressé à Messieurs BRAYE, MERY et GIRAUD.

2) Recensement de la population – Désignation d'un agent recenseur

La commune ayant plus de 200 habitations, il convient au Conseil Municipal de désigner un deuxième agent recenseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Madame SOPHIE BERAUD comme second agent recenseur pour l'enquête de recensement de 2013.

3) Rémunération de l'agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013. La commune recevra en 2013 au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement, une dotation forfaitaire de l'Etat d'un montant de 1 321 €uros. Cette dotation n'est pas affectée et la commune en a le libre usage.

Le montant de la rémunération des agents recenseurs est déterminé par le Conseil Municipal. Il pourra être égal, supérieur ou inférieur à la dotation forfaitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de rémunérer les agents recenseurs à hauteur de la dotation forfaitaire, soit 1 321 €.

La répartition interne en sera décidée ultérieurement

Questions diverses

- **Avenir de l'ouvrier municipal** : le contrat en CDD de l'ouvrier municipal se terminera le 31 mars. Il convient d'y réfléchir dès maintenant. Il y a 3 possibilités : la

non-reconduction du contrat, le renouvellement en CDD, et l'embauche en tant que stagiaire. Une décision sera prise ultérieurement.

- **Le solde du triennal** a été mandaté par le Conseil Général (44000 €)
- **Le Contrat Rural** a été validé par le Conseil Général
- **Sécurité rue d'Hargeville** : le Conseil s'en préoccupe, comme indiqué dans un précédent compte rendu. M. LECOQ signale qu'au 71 Grande Rue, un porche a été endommagé par un véhicule dont le conducteur ne s'est pas fait connaître.
- **Eclairage public - pose illuminations Noël** : les décorations vont être posées dans quelques jours. Cependant, l'entreprise Bellec recentrant ses activités, n'assurera plus l'entretien de nos installations. Il faudra donc repasser un marché avec d'autres prestataires.
- **Noël à l'école** : il aura lieu le 15 décembre 14h30. Projection d'un DVD, suivi d'un goûter et de la distribution des cadeaux.
- **Distribution des colis de Noël aux anciens** : le samedi 22 décembre à partir de 10h00
- **Réunion publique organisée par la gendarmerie** : Jumeauville ayant connu cette année une vague record de cambriolages, une réunion publique d'information et de prévention par les gendarmes du groupement local est prévue le 13 décembre à 20h00 à la salle des fêtes
- **Vœux du Maire** : le 12 janvier à 17h30
- **Téléthon** : la Mairie subventionne à hauteur de 250€
- **Paris-Versailles-Mantes** (ex Paris-Mantes) : le 27 janvier. Pour ceux qui voudront partir de Jumeauville, départ à 08h00.
- **Pompiers** : ils ont effectué 35 interventions diverses sur Jumeauville depuis le début de l'année 2012
- **Syndicat transport de Mantes** : Mme PIOT informe qu'il y a de nombreux et sérieux dysfonctionnements (notamment sur les horaires) sans explications valables. Le syndicat travaille pour améliorer ce fonctionnement

- **Commission développement durable** : M. LECOQ rend compte de cette commission qui a eu lieu le 20 novembre. En dehors du côté technique de cette réunion, un certain nombre d'informations utiles aux habitants ont été données (ressourcerie, déchèterie des Closeaux, distribution de compost, n° de téléphone pour information...). Tous ces renseignements seront repris et développés dans le bulletin municipal.
- **JTM** : il est dommage que le journal d'information de la CAMY ne soit pas mieux connu des habitants, qui ne connaissent pas toujours l'endroit où il est disponible. Il sera distribué exceptionnellement avec le prochain bulletin.
- **Exposition sur l'école** : Mme CABANILLAS donne lecture d'un mot de M. MASSY qui loue la qualité et l'organisation de l'exposition sur l'école.
- **Plan pms/ppms à l'école** : le Conseil est informé de l'avancement du plan de sécurité à l'école. Une mini commission sera créée pour suivre ce dossier.
- **Commission culture** : la CAMY propose de prêter aux communes adhérentes de moins de 2000 habitants du matériel scénique et évènementiel (pack son et lumière), 2 fois par an maximum (au-delà, location possible). Une formation à l'utilisation peut être assurée. Une convention devra être signée.
- **Défibrillateur et école** : l'acquisition d'un défibrillateur deviendra obligatoire en 2014. L'achat de cet appareillage se fera en 2013, puisqu'il sera budgété. Par ailleurs, elle pense qu'il serait bien que Mmes FEVRE et LAMBERT, qui sont en permanence au contact des enfants à l'école, suivent une formation aux premiers secours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,